



Monsieur Hugues MOUTOUH Préfet de l'Hérault 34 place des Martyrs de la Résistance 34 062 Montpellier cedex 2

<u>Objet</u>: Consultation publique pour l'opération RD 68 - LIEN - Section entre l'A750 à Bel Air et la RD 986 au Nord de St Gély du Fesc

Monsieur le Préfet,

Vous organisez, suite à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) du 28 septembre 2021 et à l'arrêt du Conseil d'Etat du 9 juillet de la même année, une consultation publique sur l'opération de Liaison intercantonale d'évitement nord (LIEN) pour sa section allant de l'A750 à la RD 986.

Je veux, en tant que Président de la Métropole de Montpellier, confirmer par ce courrier mon soutien à la réalisation de ce projet routier conduit et financé par le Conseil départemental de l'Hérault. Je dénonce par la même occasion toutes les formes de violences ou d'intimidations visant à empêcher sa réalisation.

Cette infrastructure, prévue de longue date, doit aujourd'hui être achevée dans l'intégralité de son tracé pour fluidifier les trajets entre les communes du nord de Montpellier et connecter ainsi les deux autoroutes de notre territoire. Des zones d'activités et de logistique importantes de la Métropole (Castries, Vendargues) ont besoin de la complétude de cette desserte pour fonctionner efficacement.

Plus globalement, le LIEN participe à la structuration d'un double anneau de contournement dont la 7^e ville de France a incontestablement besoin au regard de son dynamisme démographique mais aussi pour réduire fortement le trafic de transit qui emprunte actuellement les axes secondaires, saturant ainsi le réseau routier de notre aire urbaine.

En ce sens, une étape importante a été franchie avec la publication le 28 janvier 2022 par le Gouvernement du décret permettant d'adosser le financement du Contournement Ouest de Montpellier (COM) à la concession autoroutière, rendant ainsi possible sa réalisation à un horizon 2030. Le projet de Déviation Est de Montpellier (DEM) doit également se concrétiser pour achever cette première « ceinture » de contournement autour de la ville centre.

J'ajoute qu'au moment où la Métropole de Montpellier s'apprête, conformément à la demande de l'Etat, à mettre en place par étapes une zone à faibles émissions (ZFE), la finalisation dans la décennie de ces trois axes structurants est indispensable pour réduire la pollution environnementale et sonore des cœurs de ville, celui de Montpellier comme celui des communes voisines concernées.

montpellier.fr montpellier3m.fr La réalisation d'un parking de covoiturage et de parkings relais connectés aux transports en commun et à des aménagements cyclables intègrent également cette infrastructure dans une stratégie et un système de mobilités diversifiés portés fortement par la Métropole pour ce territoire.

Je note enfin la prise en compte par le Département de l'Hérault, dans la dernière version du projet, des enjeux en matière de transition écologique. La consommation d'espaces naturels et agricoles a été limité puisque l'infrastructure ne sera qu'une 2 X 1 voie. Le Conseil départemental a fait par ailleurs l'acquisition de 330 hectares de terre pour compenser l'impact environnemental du projet.

Vous souhaitant une bonne réception de cette contribution, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Michael DELAFOSSE

Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole